

Joue et tente de gagner
ta voiture!

***8555#**

ou envoie Togocom
par sms au 8555

inscription à 100F
Cumul des points pour être
éligible à la voiture (10000 points)
2023 à partir de 100F
Période d'inscription: 20 mai au 21 juin 2023

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



O TENTÉA?



canal D

Une action de développement par la communication

Hebdomadaire d'Informations et de Communication (10^{ème} année) N°147 du 08 Juin 2023 **PRIX 250F**

MACKY SALL

Le pari incertain du 3^{ème} mandat!

P.6



MERCREDI DU FISC P.2

Titre foncier

**Quelle est la
procédure de
son obtention ?**



SOCIETE P.5

Homosexualité

**Le nouveau
message fort
du Togo à la
communauté LGBT**



ENVIRONNEMENT P.7

**Le combat de l'ATJ2E
contre la dépendance
aux plastiques**



Recensement électoral dans la zone 3

**Les maires des
communes de Tchaoudjo
ratissent large pour une
forte mobilisation** P.4



Le maire Tchagnao
Kpegouni de Tchaoudjo 4



Le maire Kiliou Kokolou
de Tchaoudjo 2



Régionales 2023
ta voix compte!

CONSEIL RÉGIONAL P.5

**Les facteurs
susceptibles
de coûter son
fauteuil au président**

Transit :

Les États de la CEDEAO en évaluation du SIGMAT à Lomé

Les experts nationaux en transit des États membres de la CEDEAO sont depuis ce 05 juin 2023 à une réunion régionale portant sur le Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT), à l'Hôtel 2 Février de Lomé.

L'ouverture officielle de cette rencontre qui a été présidée par le Commissaire des douanes et des droits indirects, Commissaire des impôts par intérim de l'Office Togolais des Recettes (OTR), Kwawo Atta-Kakra Essien a enregistré, outre les représentants des pays de la sous-région ouest Africaine, la Commission de la CEDEAO et celle de l'UEMOA, les partenaires techniques et financiers, notamment la CNUCED, l'Union européenne, la Banque mondiale et la Coopération allemande.

Après son adoption à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2019 comme standard pour la mise en œuvre du système d'interconnexion entre les douanes des pays membres de la CEDEAO, le SIGMAT a été progressivement opérationnalisé dans les pays comme le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Niger et le Togo.

À ce titre, la présente réunion vise non seulement à évaluer l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des douanes mais aussi à examiner les projets de

protocole d'accord et d'instruction-cadre pour rendre effectif le SIGMAT sur les corridors, et idéalement sur tous les corridors de la sous-région.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions du Chef des opérations principales de la Banque mondiale, Craig Raymond Giesze, celle du directeur de l'Union Douanière et de la Fiscalité de la CEDEAO, Salifou Tiemtore et le discours d'ouverture du commissaire Kwawo Atta-Kakra Essien de l'OTR.

En ouvrant les travaux, le représentant de l'institution douanière togolaise, a salué la tenue de cette importante rencontre dans la capitale. Kwawo Atta-Kakra Essien a ensuite souligné que « la facilitation des échanges, la sécurisation des opérations de transit et l'amélioration du commerce intracommunautaire ont toujours été des préoccupations majeures des États membres de notre communauté » avant d'inviter les participants à accorder une grande importance pour l'atteinte des objectifs assignés à cette réunion.



Table d'honneur



Vue partielle des participants

Un outil de facilitation du commerce sous-régional

Le directeur de l'Union douanière et de la fiscalité de la CEDEAO, Salifou Tiemtore a évoqué les bénéfices des services du SIGMAT autant pour les administrations douanières que pour les opérateurs économiques. Selon lui, ce système de transit efficace contribue énormément à la facilitation des mouvements transfrontaliers de marchandises et aide à intégrer les pays, en particulier les pays enclavés, dans l'économie mondiale.

Ainsi, pour les administrations douanières, « le SIGMAT contribue à renforcer

la capacité et la qualité des procédures de transit ; améliorer la prévention et la détection de la fraude par l'échange électronique d'informations et de données ; simplifier les contrôles et sécuriser les recettes douanières ; encourager la croissance et la compétitivité des économies ouest-africaines ».

Du côté des opérateurs économiques et des autres utilisateurs, ce système leur permet de réduire considérablement le temps d'attente aux frontières ; augmenter les revenus en réduisant les retards ; rendre le trafic inter-étatique plus fluide et plus sûr ; et améliorer l'environnement des affaires.

Pour sa part, le représentant du Groupe de la Banque mondiale, Craig Raymond Giesze a assuré que le Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'ouest (FEAO), géré par le Groupe de la Banque mondiale joindra ses efforts à celles des partenaires pour faire de cet événement un « succès ».

Le FEAO est présenté par le diplomate comme « un programme qui cible six corridors prioritaires en Afrique de l'Ouest et se veut un effort collectif visant à renforcer les mesures de facilitation des échanges dans la région. Il vise à améliorer les mesures de facilitation des échanges existantes en Afrique de l'Ouest, à réduire les délais et les coûts des échanges commerciaux, en mettant particulièrement l'accent sur la création d'un environnement favorable à la circulation efficace des marchandises, tout en innovant dans les procédures commerciales et en protégeant les frontières ».

La présente réunion se tient jusqu'au jeudi 07 juin 2023, date à laquelle est prévue une signature des instructions-cadres et protocoles d'accords entre les pays.

Skay. I

Titre foncier :

Quelle est la procédure de son obtention ?

Tenant compte de l'absence de dispositions de l'État pour fournir des logements sociaux en qualité et en quantité suffisante ainsi que les inconvénients liés à la location, les togolais aspirent à devenir des propriétaires d'un logement ou toute autre bâtisse. Pour se faire, il s'avère plus que nécessaire d'avoir des documents qui attestent que le terrain, objet de construction vous appartient.

Le seul document qui atteste du droit de propriété d'un terrain est le titre foncier. « Les procédures d'obtention du titre foncier », est le thème développé ce mercredi 07 juin 2023 dans l'émission Mercredi du Fisc, initiée par l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Pour ce dixième numéro de l'émission, M. Seydou Kambia, Chef section éducation des contribuables, chargé des affaires du cadastre et de la conservation foncière à l'OTR était l'invité de Christelle Tais.

Qu'est-ce qu'un titre foncier ?

Selon M. Seydou, le titre foncier est un droit de propriété « définitif » et « inattaquable » portant sur un bien im-

meuble bâti ou non. C'est-à-dire que le titre foncier attribue définitivement le droit de propriété de la propriété immatriculée à son acquéreur.

En dehors de l'immatriculation, ce document porte également les éléments relatifs à sa situation géographique.

Qui peut en avoir droit ?

Selon le code foncier domanial du Togo, le propriétaire acquéreur, le copropriétaire dans le cas d'une acquisition associative, et le détenteur d'un droit réel, sont les personnes idéalement habilitées à introduire la demande du titre foncier.

En cas de non disponibilité des personnes précitées, elles peuvent se faire représenter par un notaire, ou une



Seydou Kambia, (à droite) Chargé des affaires du cadastre et de la conservation foncière à l'OTR

tierce personne (mais à son risque et péril). Pour la personne mandatée, elle devra être munie d'une procuration dûment signée et légalisée dans l'administration chargée de la légalisation.

La démarche à suivre

Précédemment très complexe, la procédure d'obtention du titre foncier a été considérablement simplifiée et se déroule en plusieurs étapes.

D'abord, un plan simple du terrain est soumis par le géomètre au guichet unique du foncier désormais rattaché à l'OTR. Si le terrain n'est pas litigieux, le dossier est transmis

aux notaires pour un acte notarié. Cet acte est ensuite soumis à l'OTR qui calcule les frais à payer.

Une fois le paiement effectué, l'établissement du titre foncier est enclenché. Le coût de la procédure est tributaire de la valeur du terrain et le document est délivré en quelques semaines.

Notons que toute la procédure a été digitalisée et peut être accomplie à travers la plateforme E-foncière accessible au www.otr.tg.

Les pièces à fournir

Pour sécuriser son bien immobilier bâti ou non en obtenant

le titre foncier, voici les quelques pièces à fournir :

- Copie de l'original du plan visé par le cadastre ;
- Reçu ou contrat de vente (attestation de droit de propriété en cas d'héritage) affirmé à la préfecture ou à la mairie, légalisé au tribunal et enregistré ;
- Copie du certificat administratif (délivré par la préfecture ou la mairie) ;
- Copie simple de la carte nationale d'identité togolaise ;
- Autorisation préalable et copie de la carte de séjour pour les étrangers ;
- Procuration ou mandat de la collectivité ou des héritiers pour les terrains collectifs ;
- Réquisition d'immatriculation dûment remplie et signée par le requérant.

La prochaine date de ce rendez-vous mensuel est fixée au 05 juillet 2023 pour un autre thème en lien avec la fiscalité au Togo.

Y. S.

Obsèques d'Aboudou Assouma :

Le vibrant hommage du Togo au président de la Cour Constitutionnelle

Le président de la Cour Constitutionnelle du Togo, Aboudou Assouma décédé le 26 mai dernier à Lomé a été inhumé en début de semaine à Adetikopé. Bien avant son inhulation, l'illustre disparu a eu droit à un vibrant hommage national ayant réuni l'exécutif, famille, collègues et amis à la place des fêtes de la Présidence de la République.



La famille éplorée

Le gouvernement togolais et les institutions de la République ainsi que celles de la sous-région ont tenu ainsi à rendre leurs ultimes adieux à celui qui aura passé une partie de sa vie au service de la nation, aux côtés de sa famille biologique.

La nation togolaise salue la mémoire d'un juriste chevronné

La présente cérémonie d'hommage national a été présidée par le Chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé. Christian Trimua, le ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République, dans le message livré au nom du président Faure a salué la mémoire d'un « grand magistrat, un monument du paysage constitutionnel de notre pays ».

Le porte-parole du gouvernement togolais a également souligné que la sagesse, la loyauté et le

dévouement à la constitution de feu Abdou Assouma ont marqué le pays.

« Il a su contribuer à la consolidation de la justice constitutionnelle et au positionnement de la Cour constitutionnelle au sein des institutions de la République comme garante des droits fondamentaux, de la stabilité et du levier de la démocratie et de la paix sociale », s'est réjoui le ministre qui n'a pas manqué de lister les multiples œuvres et distinctions du désormais ancien président de la cour constitutionnelle du Togo.

C'est toujours par la voix du ministre Trimua que le gouvernement et les institutions de la République ont réitéré les condoléances de la nation togolaise, le soutien consolant du président Faure et souhaitant que « puisse Allah, le très miséricordieux d'accueillir dans sa demeure éternelle, le président Abdou Assouma « afin que ce dernier « repose en Paix » »

Un papa bienveillant, un grand père attentionné

L'autre moment émouvant marquant l'assemblée le lundi 05 juin 2023 a été l'oraison funèbre lu par la fille du défunt, Assana Assouma. Cette dernière a partagé avec l'assistante, la biographie du magistrat et surtout l'amour mutuel entre le père et les enfants.

« Toute épouse, tout enfant, toute famille appréhende des moments comme celui-ci, des moments d'adieu où la douleur immense et la tristesse se mêlent à un sentiment de



Le ministre Christian Trimua

nostalgie et de souvenirs. Papa, nous ne pouvons te dire au-revoir, sans évoquer ce père que tu as été pour nous. Guidé par cet amour inconditionnel que tu portais à chacun d'entre nous, un papa bienveillant, qui savait nous faire rire aux éclats. Un papa tendre et d'une grande générosité dont la porte a toujours été ouverte, et la main toujours tendue vers ton prochain. Un papa patient doté d'une grande patience. Un papa qui parlait peu mais

Ainsi, pour le Juge Kodjo, « le président Assouma, dans ses rapports individuels avec les membres de notre institution, faisait preuve d'une grande écoute et ne se préservait pas de prodiguer des conseils oh combien avisés à tous ceux qui le consultaient. Ce ne sont pas là, les seules raisons pour lesquelles, le président de la République a voulu honorer de sa présence, cette cérémonie nationale. Les vraies raisons, c'est son dévouement aux services de la

messages, tous expressifs de la vague d'émotions soulevée par la mort du président Aboudou Assouma, car « toutes les morts, n'ont pas la même signification ».

Le dernier voyage

Après une cérémonie d'adieu chargée d'émotions et de recueils, oraison funèbre et autres honneurs dignes de son rang, qui aura duré environ deux heures, la dépouille d'Aboudou Assouma repose éternellement au cimetière musulman d'Adetikopé à Lomé après son passage à la mosquée.

Que retenir de l'homme ?

Du haut de ses 78 ans, Abdou Assouma a passé ses seize dernières années sous le manteau du président de la Cour Constitutionnelle du Togo à la suite de sa nomination en 2007 succédant à Atsu Amega.

Cet imminent juriste a



Les hommages des officiels avec en tête le chef de l'Etat Faure Gnassingbé

dont les sages conseils resteront gravés en nous. Un papa qui nous a appris à aller de l'avant et faire face aux épreuves de la vie. Nous garderons en mémoire, ton humilité et ton sens du pardon », s'est engagée la jeune femme, désormais orpheline de père avec une voix tremblante et des yeux pleins de larmes et dont le papa manque déjà énormément.

Dans la série des hommages, le président par intérim de la Cour Constitutionnelle du Togo, le Juge Koami Amados Djoko et le président de la Cour suprême du Bénin, Victor Dassi Adossou se sont également prêtés à l'exercice.

République.»

L'Afrique francophone du droit bouleversé

Le haut magistrat n'a pas que séduit le Togo par sa carrière professionnelle et sa personnalité, en témoignent les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues par ses proches de la part de toute l'Afrique francophone.

C'est donc à juste titre qu'à son tour, le magistrat béninois a souligné dans son intervention que depuis la réception de la triste nouvelle, le secrétariat général du creuset commun de coopération des hautes juridictions africaines francophones sis à Cotonou est inondé de nombreux

su marquer de son empreinte plusieurs institutions de la République et surtout la justice togolaise depuis son entrée à la magistrature en 1977.

Le regretté a été substitut du Procureur de la République de 1981 à 1988 puis, de 1988 à 1991, Procureur de la République.

Du 2 janvier au 17 juin 1992, il rejoint le gouvernement et y a occupé les fonctions de ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Forces armées togolaises (FAT), avant d'être nommé Procureur général près la Cour d'appel de Lomé le 23 mars 1993.

Yvette S.



Récépissé N° 0469/21/01/13
Edité par CANAL D GROUP
RCCM N°TG-LOM 2016 B 1587
02BP 20370 Lomé 02 Togo
Tél : 00228 91 42 55 00 / 98 67 08 37

Email : journalcanal.d@gmail.com
Casier maison de la presse : N°19
Siège : Agoè Démakpoè, Von face à la microfinance COCEC ; en face de l'EPL SALOMON

Directeur de Publication
Jean Legrand POLORIGNI

Rédaction

Francis Parreira
Jean Legrand
Yvette Sossou

Infographie : Impact Communication
Imprimerie : Direct Print

Recensement électoral dans la zone 3 :

Les maires des communes de Tchaoudjo ratissent large pour une forte mobilisation

Après les zones 1 et 2, le recensement électoral en vue des élections prochaines au Togo, lancé depuis le samedi 29 avril dernier par la commission électorale nationale indépendante (CENI), a démarré avec éclat dans toutes les communes de la préfecture de Tchaoudjo. En témoigne, la forte affluence depuis lundi 05 juin dernier dans différents centres de recensement et de vote (CRV). Ceux-ci ont particulièrement reçu la visite des maires et par ailleurs de nombreuses personnalités cadres natifs du milieu. Il s'agit de messieurs Korodowou Ahini Mankana de la commune Tchaoudjo 1, Kiliou Kokolou de la commune Tchaoudjo 2, Tchedre Agoro Sansani de la commune Tchaoudjo 3, et de Tchagnao Kpégouni de la commune Tchaoudjo 4.



Le maire Kiliou Kokolou de Tchaoudjo 2 (à gauche) bienveillant avec les OPS à Yara-Kabye

Cette opération d'enrôlement des populations en âge de voter en cours dans la zone 3 en général, et en particulier dans les communes de Tchaoudjo se déroule sans anicroche sur fond de forte affluence des populations dans les CRV. Ceci, grâce à l'appel

L'objectif poursuivi est qu'à terme, chaque concitoyen en âge de voter dans la préfecture puisse disposer d'une carte d'électeur, seule pièce permettant d'exercer le droit de vote lors des élections en perspective au Togo. A cet effet, un parcours de combattant a con-



Le maire Korodowou Ahini Mankana de Tchaoudjo 1 (à gauche, au 1er plan)

à la mobilisation des maires lancé tous azimuts, dans une démarche stratégique de proximité à travers cantons, villages et hameaux les plus reculés des ressorts territoriaux de leurs communes.

duit au contact des populations les élus locaux et leurs staffs dans différentes localités de Tchaoudjo.

A Tchaoudjo 4, le maire de la commune Tchagnao Kpégouni s'est plié aux exigen-



Le maire Tchagnao Kpégouni de Tchaoudjo 4 se prêtant aux formalités d'usage

ces pour se faire établir sa carte d'électeur à Kpassouadè, avant de s'assurer du bon déroulement de l'opération dans les CRV de Wassarabou, Avolaou, Aguidagbadè, Kpalada, Bandé, Agoulou 1 et 2, Adjeworo, Tagourougoudè, Kpaza, Agbandaoudè, Toboni-Tchimbèri et leurs environs. Dans le Tchaoudjo 3, le maire Tchedre Agoro Sansani a obtenu sa carte d'électeur au CRV de Kéméni, puis s'est lancé dans une périple à travers voies et sentiers à Kolina, Koumoniadè, Azanadè, Amaïdè, Aléhéridè, Amoudè, Doussoudè, Tchaourodè, Bavouma et leurs environs.

Le maire Kiliou Kokolou de la commune Tchaoudjo 2, pour avoir sa carte d'électeur, s'est très matinalement rendu au CRV EPP Groupe B de Yara-Kabyè dans le canton de Lama-Tessi, avant de prendre crampon des pistes et sentiers des lieux d'implantation des CRV EPP Alfa-Kpirou, CRV Lycée Lama-Tessi, CRV EPP Aoumatchatom. Aussi, a-t-il touché les populations et CRV à Yao Kopé, Kasséna, Kasséna Pont, Tchawaré, Abatchang, Aoulosso, Solaou, Koboyo. A Tchaoudjo 1, le maire Korodowou Ahini Mankana s'est fait enrôler aux premières heures de l'ouverture des bureaux du centre de recensement et de vote de l'EPP Didaourè, avant de visiter tous les autres CRV de la ville Sokodé et ses environs périphériques relevant de son ressort territorial. Un passage du maire Korodowou qui a, à plus d'un titre, rassuré et aplani les inquiétudes des uns et des autres en raison de la forte affluence et mobilisation de la population dans des longues files d'attente devant les centres de listes et cartes (CLC), chacun attendant à être servi.

Le message de circons-

tance dont les élus locaux dans le Tchaoudjo sont porteurs pour leurs administrés, est le même. Ils ont appelé les populations en âge de voter à sortir, et se faire à tout prix établir leurs cartes d'électeur. Mêmes propos tenus en direction des populations par le représentant du pouvoir central dans la préfecture de Tchaoudjo, le Colonel Mompion Matéindou, qui a souligné que, "le seul gage pour figurer sur le fichier électoral national et pouvoir par-



L'ambassadeur Ouro-Sama du Togo au Koweït

iciper au vote lors des prochaines élections au Togo, reste la détention d'une carte d'électeur ; et c'est maintenant qu'il faut l'avoir".

Enfin, les autorités préfectorales et locales ont mis en confiance les populations en les exhortant à la patience, et à s'exécuter avec calme aux directives des opérateurs de saisis (OPS) et membres des CLC, un climat nécessaire à leur faciliter dans l'ordre et la discipline le travail, afin que chacun puisse être servi sans entrave.

"Disposer de sa carte d'électeur est une marque de civisme qui permet de jouir de son droit civique et politique ; et seule la carte d'électeur permet d'exercer son devoir citoyen lors des élections", a laissé entendre le Colonel Mompion Matéindou partout où il est passé avec une forte

délégation des cadres natifs de Tchaoudjo. Parmi celle-ci figurent les honorables députés Issa Touré et Amadou Lamy Rachidatou, Son Excellence monsieur l'ambassadeur Ouro Sama du Togo au Koweït, le Colonel Ouro-Korigo Agnoro, le conseiller municipal Me Kassa, avec en tête de file le ministre Foly-Bazi Katari de l'environnement et des ressources forestières.

Massive et très remarquable a été la sortie des populations des communes de Tchaoudjo pour activement participer à cette phase importante du processus électoral engagé par la commission électorale nationale indépendante (CENI) pour le compte des élections régionales et législatives prochaines.

Mêmes sons de cloches sur le déroulement parfait de ce recensement électoral dans les préfectures de la Binah, du Mô, Bassar, Dankpen, Assoli, de la Kozah, de Doufelgou, de



Le maire Tchedre Agoro Sansani de Tchaoudjo 3, titulaire de sa carte d'électeur

la Kéran, ainsi que dans toutes les préfectures de la région des Savanes.

Francis Malfakassa (Envoyé spécial depuis la Zone 3)

Homosexualité :**Le nouveau message fort du Togo à la communauté LGBT**

Jusqu'à nouvel ordre, le Togo fait partie de la soixantaine d'États dans le monde réprimant l'homosexualité et consorts. Alors que les jeunes togolais se croyant plus malins ne manquent aucune occasion pour faire accepter cette orientation sexuelle à la société togolaise, mais c'est sans compter sur la détermination des autorités pour qui l'homosexualité est contre les valeurs prônées par le Togo.

La récente interpellation d'un jeune togolais se faisant passer pour une femme a relancé le débat sur la position du Togo vis-à-vis de la communauté LGBT.

Dans une publication faite par la Police Nationale courant la semaine dernière, l'institution a confirmé l'interpellation tant suggérée par la population, du nommé Dzotsi Kossi elikplim, alias «Bobo Perita». Le jeune de 19 ans très suivi sur les réseaux sociaux est accusé d'«outrage public à la pudeur et aux bonnes mœurs».

Interpellé le 26 mai 2023 par les éléments de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, celui qui se fait aussi appelé «Madame Kossi» a fait l'objet d'une procédure judiciaire avant d'être déféré le 1er juin dernier par devant le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé pour répon-

dre de ses actes.

En effet, selon les renseignements de la Police, il y a quelques jours, cet individu a volontairement publié sur les réseaux sociaux, une vidéo dans laquelle, coiffé d'une peruke de femme, il expose publiquement sa nudité, et impose la vue de ses attributs sexuels qu'il secoue de manière suggestive.

Le mis en cause aurait, malgré les mises en garde répétées, pris l'habitude de «choquer la morale publique et de défier les institutions avec des images et vidéos obscènes dans lesquelles il s'adonne, au mépris de la loi, à des comportements et pratiques sexuels contre nature avec des individus de son sexe».

La Police Nationale a saisi l'occasion pour rappeler à tous les internautes qui adoptent de plus en plus des comportements indécents et illégaux sur les réseaux sociaux,



Bobo Péríta

qu'ils s'exposent à la rigueur de la loi.

Avec l'avènement de la mondialisation, le suivisme se fait de plus en plus de manière négative surtout par les Africains. Si les togolais acceptent les différences sociales ou culturelles, il n'en est pas le cas pour celle d'orientation sexuelle.

Il faut noter que plusieurs voix se sont levées pour ne pas encourager cette pratique dans la société du Togo et ont massivement applaudi cette action de l'institution policière.

«J'apprécie l'action de la Police Nationale Togo et

j'encourage le procureur de la République à s'inviter sur les réseaux sociaux. Il est important que les comportements indécents et illégaux sur les réseaux sociaux soient sanctionnés afin de préserver la moralité publique. L'implication du procureur de la République sur les réseaux sociaux est une étape positive pour sensibiliser et dissuader ceux qui transgressent la loi», a commenté un internaute sous le post de la Police Nationale.

L'homosexualité pénalisée au Togo

Qu'elles soient lesbiennes, gay, bisexuelles,

transgenres, nonbinaires, etc, les personnes dont l'orientation sexuelle outre l'hétérosexualité ne sont pas les bienvenues, ni dans la société, ni par la législation. Elles devront vivre dans la clandestinité dans le pays.

Lors de son passage devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, la délégation togolaise conduite par le ministre togolais chargé des droits de l'homme, Christian Eninam Trimua a rejeté l'idée de dépénalisation de l'homosexualité.

«En ce qui concerne spécifiquement les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe, le Togo n'envisage pas d'abroger les dispositions pénales relatives à cette infraction. Parce que cette orientation sexuelle ne s'inscrit pas dans les valeurs sociales de nos populations et de notre pays», avait-il assuré.

Pour rappel, l'interpellation de Bobo Péríta fait suite à plusieurs lynchages opérés par la population togolaise envers les personnes s'identifiant à l'homosexualité.

Skay. I

Conseil Régional :**Les facteurs susceptibles de coûter son fauteuil au président**

Le président du bureau exécutif du conseil régional, à l'issue des prochaines élections régionales ne saurait être intouchable s'il venait à manquer à ses devoirs ou à être responsable d'actes manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat.

Les conditions de destitution, de révocation ou du remplacement du président du conseil régional sont fixées par la loi N.2019-006 portant modification de la loi 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N.2018-003 du 31 janvier 2018, notamment de son article 279 à 287.

Les moments où le président du conseil régional devient indésirable

En cours de mandat, les fonctions du président prennent fin dans les cas suivants : inéligibilité dissimulée au moment de l'élection ; acquisition d'une qualité entraînant l'une ou l'autre des incompatibilités prévues par les textes en vigueur ; démission ; destitution ; révocation ;

décès.

En cas de démission du président du conseil régional, la démission est adressée par écrit au gouverneur. Celle de tout autre membre du conseil lui est transmise par le président du conseil. La démission n'est définitive qu'après un délai de trente (30) jours suivant la date de transmission.

Quant à la destitution du président, elle est décidée par le conseil régional à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. La révocation du président est décidée par décret en conseil des ministres sur le rapport du ministre chargé de la décentralisation.

Il faut noter que la destitution ou la révocation du président du conseil régional ou, le cas échéant, du vice-président est prononcée en cas de : détournement de fonds publics ; concussion et/ou



corruption ; emprunts d'argent sur les fonds de la région ; faux en écritures publiques ; établissement et usage de faux documents administratifs ; endettement de la région résultant d'un acte de mauvaise foi ou d'une faute de gestion ; refus de signer et de transmettre à l'autorité de tutelle une délibération du conseil régional ; refus de réunir le conseil régional au moins une fois dans le trimestre.

En outre, la destitution ou la révocation ne font pas obstacle aux poursuites judiciaires. C'est pourquoi, il est prévu que toute décision portant destitution ou

révocation est susceptible de recours devant la juridiction administrative compétente.

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire, le président du conseil régional est provisoirement remplacé par le vice-président et en cas de décès, de démission, de destitution, de révocation ou de tout autre empêchement définitif du président, il est procédé à l'élection d'un nouveau président dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la cessation définitive de fonction.

Aussi, la loi dispose-t-elle que l'empêchement définitif est constaté par la juridiction

compétente sur saisine du gouverneur. Dans ces cas, l'intérim est assuré par le vice-président.

Lorsque le président du conseil est décédé, démissionnaire, destitué, révoqué ou définitivement empêché, le vice-président le remplace dans la plénitude de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du président, le vice-président est chargé d'expédier les affaires courantes.

Il n'y a pas que le président du conseil qui puisse manquer à ses devoirs ou à qui un malheur peut arriver.

Ainsi, en cas de décès, de démission ou de tout autre empêchement définitif des autres membres du bureau régional, il est procédé à leur remplacement dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa 1er de l'article 286.

La rédaction

Macky Sall :

Le pari incertain du troisième mandat !

Le Sénégal est-il gagné par les vieux démons qui rongent la démocratie dans certains pays francophones ou la boulimie du pouvoir rend ivres certains dirigeants se prenant pour le nombril de leur pays, ou pour des hommes providentiels sans qui le développement ne serait possible ? Tout porte à le croire, quand on sait que le pays a été en proie à des violences inouïes suite à la condamnation à deux ans de prison d'Ousmane Sonko, farouche opposant au président actuel Macky Sall et candidat en lice à la prochaine élection présidentielle de 2024. Cette condamnation à la suite d'un procès qualifié de politique rend inéligible le principal challenger de Sall qui caressait le rêve d'un troisième mandat.

Dérive autoritaire
Le bilan officiel est de 16 personnes tuées entre jeudi dernier et aujourd'hui lors des confrontations parfois très violentes entre les partisans de l'opposant sénégalais et les forces de l'ordre. En y ajoutant les dix-sept autres personnes décédées depuis le début des poursuites engagées en mars 2021 contre le leader du Parti des Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité (PASTEF), les violences politiques inédites auront fait au moins 33 morts. A cela s'ajoute la destruction des édifices publics, le saccage et le pillage des commerces d'expatriés à Dakar et la destruction des biens meubles et immeubles de plusieurs dignitaires sénégalais.

Surpris par l'escalade de la violence de la part de la jeunesse, fort soutien d'Ousmane Sonko, le pouvoir du président Macky Sall a restreint l'accès aux réseaux sociaux, suscitant le tôle général et une vague de condamnation de plusieurs organisations internationales à l'instar d'Amnesty In-



ternational et d'une grande partie de la société civile sénégalaise.

Un état de dégradation jamais vu sur la terre de la Teranga que trois intellectuels sénégalais de renom, en l'occurrence Mohamed Mbougar Sarr, Felwine Sarr et Boubacar Boris Diop, imputent à la «*la dérive autoritaire*» du président Macky Sall et au projet qu'ils lui prêtent de briguer un troisième mandat en 2024.

Si l'homme ne s'est pas officiellement prononcé sur son désir ou non de briguer un troisième mandat dans un climat politique incertain, entretenant de facto un flou Kafkaïen, les signes avant-coureurs de cette envie de rempiler de nouveau sont déjà présents selon les fins observateurs de la scène politique sénégalaise.

Mort politico-juridique des adversaires

En effet, depuis son accession à la magistrature suprême, les principaux opposants du président Macky Sall sont victimes de cabales judiciaires et écartés à tour de rôle à l'approche des joutes électorales. Après Karim Wade et l'ancien maire de Dakar, Khalifa Sall écroué à la veille de la présidentielle de 2019 pour détournement de deniers publics avant d'être gracié après la réélection de Macky Sall, c'est au tour d'Ousmane Sonko de vivre le même sort.

Il est clair que Macky n'est pas prêt de changer la méthode qui lui a autrefois été bénéfique grâce à une justice aux ordres. Après le procès intenté contre Sonko pour «*difamation, injures et faux*» qui l'opposait au ministre du tourisme, Mame Mbaye Niang, c'est la condamnation à deux ans de prison ferme au cours du procès pour viols présumés d'une employée d'un salon de massage, Adjil Sarr qui a embrasé le pays.

Ce qui étonne plus d'un, ce n'est pas la condamnation d'Ousmane Sonko à la prison ferme, mais l'incrimination retenue par les juges. En effet, Ousmane Sonko a finalement été condamné à deux années de prison ferme «*pour corruption de la jeunesse*».

Les contorsions juridiques et les stratégies abracadabrantesques du pouvoir de Dakar depuis la première condamnation de Sonko

démontre une fébrilité de ce dernier qui veut vite en finir avec le projet d'élimination politique de celui qui tient auprès d'une jeunesse un discours souverainiste, panafricaniste et social, pourfendant les élites et la corruption, mais que ses détracteurs qualifient de populiste n'hésitant pas à souffler sur les braises sociales et à instrumentaliser la rue pour échapper à la justice.

Quand les signaux sont rouges

Malgré que l'atmosphère ne soit pas favorable à Macky Sall, avec en toile de fond la reculade de son parti aux dernières législatives de 2022 et élections locales de 2023, la montée en puissance du PASTEF de Sonko à l'Assemblée Nationale, et la levée de bouclier devant l'annonce d'une éventuelle tentative de briguer un troisième mandat, ce dernier semble avoir opté pour le passage à force, advenue que pourra, même si le sang des Sénégalais doit couler.

Comment comprendre que celui qui aujourd'hui détient la clé de l'apaisement de tout un pays, mais qui fonce tête baissée dans un mur, était lui-même vend debout en 2012 contre son ancien mentor Abdoulaye Wade dont il a combattu avec toute sa hargne la velléité d'un troisième mandat ?

Macky a-t-il succombé aux délices du pouvoir, à la flagornerie et aux laudateurs qui arpentent les palais présidentiels pour avoir les grâces du chef ? A-t-il oublié de servir ses concitoyens pour aujourd'hui se servir en ne jurant que par le fauteuil présidentiel ? Quelle méprise de se prendre pour l'homme providentiel du Sénégal !

Les faits sont têtus. Macky Sall ne réinventera pas la roue, car la jeunesse sénégalaise n'est pas prête à brader les acquis démocratiques pour les rêves d'un dirigeant en manque de repère, ayant perdu le bon sens et animé par le désir de tenter le pari incertain d'un troisième mandat, tout en oubliant le sort de certains qui ont autrefois eu la vilaine idée qui l'anime actuellement.

Jean Legrand Polorigni



Togocom

TOGOCEL I TOGO TELECOM
Filiales du Groupe Togocom

NOUVEAU NUMERO « 71 » DESORMAIS DISPONIBLE POUR TOUS, REJOIGNEZ L'EQUIPE GAGNANTE !

Lomé, le 10 mai 2023 – TOGOCOM, le premier opérateur global qui avance pour vous, franchit une étape majeure en lançant sur le marché son nouveau numéro phare, le 71XXXXXX. Ce numéro est désormais accessible à tous les lieux de vente habituels.

Le numéro 71XXXXXX permet à nos clients d'accéder à une gamme complète de services opérationnels offerts par TOGOCOM, incluant des appels nationaux et internationaux, une connexion Internet fiable, des transactions TMoney rapides et sécurisées, ainsi que des SMS pratiques pour communiquer en continu sur le réseau.

Ce nouveau numéro est disponible dans toutes les agences TOGOCOM ainsi que chez nos nombreux partenaires distributeurs. Nous tenons toutefois à rappeler que la limite de 3 numéros maximum par utilisateur est toujours en vigueur.

Pour activer ce numéro, nos clients ont le choix entre deux options simples :

- Effectuer un premier appel vers le 222.
- Effectuer un rechargement (crédit air time ou forfait) via e-Recharge (PDV), TMoney (145) ou P2P (transfert de crédit).

En optant pour le numéro 71XXXXXX, nos clients bénéficient de nombreux avantages exclusifs dès son activation. Ils recevront un solde initial de 2000F de crédit appel tous réseaux nationaux, 200 Mo de données Internet et 20 SMS, valables pendant 07 jours.

De plus, en cumulant un montant minimum de 1000F en recharge ou achat de forfaits durant les mois 2 et 3 suivant l'activation, nos clients bénéficieront d'un kit gratuit de 200Mo d'Internet.

Pour connaître les avantages liés à leur nouveau kit activé, nos clients peuvent simplement composer le code de consultation *909*0#.

Tarik Boudiaf, Directeur Général par intérim de TOGOCOM, a exprimé sa satisfaction en déclarant : "Chez TOGOCOM, nous sommes en permanence à l'écoute de notre clientèle. Ce nouveau numéro à un prix abordable nous permet une fois de plus de rendre nos services accessibles à tous et d'élargir notre base clients. Nous souhaitons une entière satisfaction à tous nos utilisateurs !"



À propos de TOGOCOM

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, TOGOCOM est le leader du marché togolais des télécommunications. Fruit du regroupement de TOGO TELECOM et de TOGOCEL, TOGOCOM, filiale du groupe Axian a pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux. Son histoire est celle d'un opérateur qui a grandi main dans la main avec l'ensemble des togolais. De la fourniture des premiers services de communication, à la fibre, en passant par les transactions financières via le mobile, le but a toujours été d'accompagner tout un chacun dans un univers technologique qui évolue sans cesse

Place de la Réconciliation – (Quartier Atchanté)
Boîte postale : 333 – Lomé – Togo

Avancer. Pour vous. Pour Tous.

Téléphone : +228 22 53 44 01
E-mail : spdgt@togotelecom.tg
Site web : togocom.tg

Journée mondiale de l'environnement :

Le combat de l'ATJ2E contre la dépendance aux plastiques

Souvent perçus comme des moyens pratiques de support ou d'emballage, les plastiques restent partie intégrante de la vie de la majorité des togolais. Alors que l'on se fait à l'idée que l'usage du plastique n'est pas près de diminuer, pas plus que sa production, l'Association Togolaise des Journalistes Engagés pour l'Environnement (ATJ2E) monte aux créneaux et apporte une pierre à l'édifice.

À l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'environnement tenue ce lundi 05 juin 2023 sous le thème : « Solutions à la pollution plastique », l'association s'est dans un premier temps penchée sur les conséquences «catastrophiques» de l'usage des plastiques avant de proposer des approches de solutions susceptibles de changer la donne.

Chaque année, l'humanité produit plus de 400 millions de tonnes de plastique, dont un tiers n'est utilisé qu'une seule fois. C'est-à-dire qu'une partie sur trois des plastiques produits n'est guère recyclée.

« Chaque jour, l'équivalent de plus de 2000 camions à ordures remplis de plastique est déversé dans nos océans, dans nos rivières et dans nos lacs », déplore l'ATJ2E dans le communiqué signé par son président, Hector

Nammangué.

Évoquant les conséquences catastrophiques de son usage, les journalistes rappellent que les micro plastiques se retrouvent dans la nourriture que nous mangeons, dans l'eau que nous buvons et dans l'air que nous respirons. En effet, le plastique est fabriqué à partir de combustibles fossiles et, autant les hommes produisent de plastique, autant la race humaine brûle de combustibles fossiles. Une situation qui est très défavorable pour la protection de l'environnement du fait qu'elle aggrave la crise climatique.

Dans ce communiqué, l'association salue les négociations entamées l'année dernière par la communauté internationale en vue de parvenir à un accord juridiquement contraignant destiné à mettre fin à la pollution plastique.

« Il s'agit là d'un premier pas de bon augure, mais cela requiert la mobilisation collec-



tive», reconnaît l'ATJ2E.

Faire front commun

L'implication et l'association des États, entreprises, organisations de la société civile et consommateurs s'avèrent nécessaires pour se défaire de la dépendance au plastique, afin de promouvoir le zéro déchet et mettre sur pied une économie véritablement circulaire.

S'interdire les sacs plastiques

L'Association Togolaise des Journalistes Engagés pour l'Environnement, toujours dans ses propositions d'appro-

che de solutions, invite l'ensemble des consommateurs à s'orienter vers une «interdiction pure et simple» des sacs plastiques, comme c'est désormais le cas dans de nombreux pays.

À cet effet, elle lance un appel aux plus hautes autorités du Togo afin que la loi portant interdiction de la production, l'importation et la vente des sachets plastiques non biodégradables entrée en vigueur depuis le 13 janvier 2012 soit «appliquée» et surtout sans réserve.

Se tourner vers des alternatives

À l'instar des acteurs engagés pour l'environnement, les journalistes de l'ATJ2E estiment que désormais possible de remplacer les produits en plastiques ou les emballages avec « des alternatives plus durables » afin de bâtir un avenir plus propre, plus sain et plus durable pour l'humanité tout entière.

Sacs en tissu pliables ou non, sacs en papier, boîtes/bocaux hermétiques, sacs biodégradables, sont entre autres les possibles alternatives de support, conservation ou d'emballage aux sacs classiques.

Notons que le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement a indiqué que nous pouvons «réduire la pollution plastique de 80% d'ici à 2040" à condition que nous axons dès maintenant nos efforts sur la «réutilisation, le recyclage, la réorientation et la diversification des produits».

Par ailleurs, l'ATJ2E exprime son entière disponibilité à soutenir les autorités locales et l'exécutif togolais pour l'atteinte de ce noble objectif.



CAMPAGNE DE COLLECTE D'INFORMATIONS FONCIERES

 **COMMUNES**
Agoe-Nyive 1 & 2



22 Mai | 20
21 Août | 23

NOS PARTENAIRES



Joue et tente de gagner ta voiture!

***8555#**

ou envoie Togocom par sms au 8555

O TENTÉA?



Inscription à 100F
 Cumule des points pour être éligible à la voiture Toyota Starlet
 Coût du sms : 100F
 Période du jeu: 23 mai au 21 juillet 2023

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg   



Togocom